

## **Prévention et vaccinations**

Les services de la ville de Sevrans mènent différentes actions de prévention en matière d'information et de prévention sanitaire et sociale.

### **En milieu scolaire**

En partenariat avec les équipes pédagogiques :

- animations,
- interventions de professionnels de la santé.

### **Des rencontres pour tous les publics**

Avec des professionnels de la santé, du social, de l'éducation (les entretiens du CMS) sont organisées autour de nombreux thèmes.

Etroitement intriqué au curatif, le secteur préventif du [Centre Municipal de Santé](#) connaît un développement permanent, par l'intermédiaire de ses actions de sensibilisation et de prévention, du fait du contact régulier avec les autres secteurs santé de la ville, les partenaires sociaux et les institutions environnantes.

Par exemple, des actions de dépistage du cancer du sein et de maladies sexuellement transmissibles existent également.

### **Projets de prévention à Sevrans**

La ville s'est engagée dans le processus des Ateliers Santé Ville (voir ci-dessous) depuis le début de l'année 2004, avec comme but premier celui d'établir un diagnostic sanitaire partagé et comme objectif à long terme la création d'un observatoire local de la santé.

Dans la même période, de nombreux projets ont été amorcés :

- La commission municipale handicap pour sensibiliser l'ensemble des Sevransais au [problème du handicap](#)
- Des campagnes de sensibilisation et de dépistage.

### **Vaccinations**

Des séances de vaccinations publiques ont lieu deux fois par mois

- uniquement sur rendez-vous,
- les 2eme et 4eme mercredis du mois de 15h à 17h30
- au [Centre Municipal de Santé \(CMS\)](#),
- pour les habitants de Sevrans à partir de 6ans et sans limite d'âge.

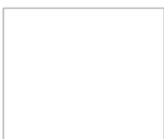
C'est gratuit (vaccin et injection), sans argent à avancer.

Des séances de vaccination ont également lieu en PMI, pour les enfants de moins de six ans. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

En dehors des séances de vaccinations publiques, les vaccins peuvent être effectués tous les jours au CMS, sans rendez-vous, mais avec une ordonnance d'un médecin.

LA vaccination est remboursée par l'assurance maladie. 1,26 € restera à la charge du patient.

### **L'atelier Santé Ville**



**L'Atelier Santé Ville est avant tout une démarche de coordination pour mobiliser, aider, et former les habitants, les acteurs et les professionnels des quartiers de Sevrans autour d'actions collectives liées à la santé.**

*"La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité." OMS (Organisation Mondiale de la Santé)*

## **Plus d'infos sur l'Atelier Santé Ville**

### **C'est quoi ?**

L'Atelier Santé Ville est avant tout une démarche de coordination pour mobiliser, aider, et former les habitants, les acteurs et les professionnels des quartiers de Sevrans autour d'actions collectives liées à la santé. Il s'agit de promouvoir une démarche locale de santé publique et de promotion de la santé auprès des populations les plus vulnérables.

### **D'où ça vient ?**

Consacrés par la Loi de santé publique de 2004 et inscrits par l'Agence Régionale de Santé (lien internet), les Ateliers Santé Ville constituent le dispositif opérationnel du volet santé du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de Sevrans.

### **C'est où ?**

Sur l'ensemble de la ville de Sevrans.

### **Ses missions :**

- Prévention santé : assurer l'information de la population sur le territoire existant et développer des actions de santé en fonction des besoins des différents publics
- Accès aux soins : évaluer les besoins de la population et pallier à la désertification médicale, permettre à tous de se soigner quels que soient ses moyens, participer à la création ou à la réorganisation de structures sur la ville (CMPP), mettre en place des espaces d'échanges pour les habitants et de lien entre les habitants et les professionnels de santé (forum santé)
- Accès aux droits : informer les habitants sur leurs droits en matière de santé (la sécurité sociale, la CMU, CMUC, AME et les aides).

**Coordinatrice Atelier Santé Ville**  
**Centre Municipal de Santé 4 rue Roger-Le-Maner**  
**93270 Sevrans**  
**tel : 01 41 52 46 23**  
**Secrétariat**  
**Tél. : 01 41 52 46 24**

## **Coordonnées utiles**

**Centre Municipal de Santé Louis-Fernet**  
4, rue Roger-Le-Maner  
Tél : 01 41 52 46 30

Horaires :

- Secrétariat (prise de rdv) : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Consultations : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h le samedi de 8h30 à 12h15

## **A savoir**

Des permanences juridiques, administratives et de prévention santé existent à Sevrans, au Pôle Tranquillité Publique, dans les maisons de quartier.

[En savoir plus](#)